



Le Rhône

Journal d'informations et d'annonces paraissant le Mardi et le Vendredi



Tout abonné et son épouse sont assurés d'office contre les accidents
pour fr. 1000.— en cas de décès, fr. 1000.— en cas d'invalidité totale et jusqu'à fr. 1000.— en cas d'invalidité partielle et permanente

Abonnement : 6 mois fr. 3.40, un an fr. 6.80 (avec « Bulletin officiel », 6 mois fr. 5.40, 1 an fr. 10.80). Etranger : fr. 10.50 par an. Annonces : le mm., Valais 8 cts, Suisse 8 cts, Etranger 12 cts (la ligne a 36 mm. de larg.)
Réclames : Suisse 25 cts, Etranger 30 cts le millimètre (la ligne a 74 mm.). Pour les annonces s'adresser à l'Administration du journal « Le Rhône », à Martigny. Téléph. N° 61.052. Ch. post. II c 52.

Les Cafetiers-Restaurateurs valaisans à Martigny

(Suite)

La partie oratoire

C'est M. le conseiller d'Etat Escher qui se fit entendre le premier, remerciant la Société au nom du Conseil d'Etat pour l'aimable invitation dont il a été l'objet. M. Escher parla de sa situation très délicate de Chef du Département des Finances, en ces temps de crise, et du rôle difficile de sa mission consistant à faire rentrer les impôts. Il précisa qu'il n'est nullement disposé à brimer le contribuable, étant partisan d'une bonne morale fiscale, savoir de cette morale qui oblige à payer l'impôt celui qui réellement doit le payer et à exonérer celui qui doit être exonéré. Il déclara qu'avec son collègue le conseiller d'Etat Pitteloud, il s'est toujours opposé à l'augmentation de l'impôt et qu'il appartiendra au Grand Conseil de se décider sur cette importante question. Il donna aussi un aperçu de la situation financière du canton dont la dette atteint actuellement 40 millions, démontrant le danger encouru de ce fait, car les recettes ne parviennent plus à améliorer la situation. Les conclusions doivent être tirées en conséquence ; il faut envisager le changement du train de vie de l'Etat, soit par la simplification ou par la réorganisation de l'administration cantonale et par la diminution des dépenses.

Il insista pour que chaque cafetier se dévouât par ces temps difficiles, en contribuant loyalement à vaincre la crise en remplissant tous ses devoirs à l'égard du fisc. C'est là servir et aider notre petite patrie.

M. Thomas, préfet du district de Martigny, cafetier aussi, est heureux du choix de Martigny, son district, pour l'assemblée des Cafetiers : le district de Martigny, un des fleurons du Valais, est celui qui paie le plus fort chiffre d'impôts à l'Etat. M. Thomas salue avec plaisir les paroles de M. Crettaz à propos de la tenue des cafés.

De nos jours, le café est devenu un cercle d'amis, le « salon du pauvre » si l'on veut bien, le local où l'on se trouve chez soi. Très spirituellement, faisant allusion à M. Sulzer, le grand inventeur suisse, M. Thomas rappela qu'un jour Sulzer, faisant part de ses déboires à son épouse, cette dernière lui conseilla d'aller au café dissiper ses idées moroses. Sulzer se rendit au café et c'est là, paraît-il, qu'il imagina, soit conçu le principe de la pompe aspirante et refoulante qui a fait la fortune de l'inventeur depuis.

Comme on le voit, les bonnes idées peuvent naître au café. L'orateur s'associa également à M. le président touchant l'hygiène et la tenue des cafés. Il se recommanda au chef du Département que cela concerne, pour obtenir une répression énergique de la concurrence déloyale faite aux cafetiers par certains détaillants de vins à l'emporter et contre les débits clandestins qui portent un préjudice énorme aux sociétaires loyaux payant régulièrement leurs impôts.

Il exorta aussi à soutenir la vente et l'écoulement des produits du sol valaisan avant tout, et à faire consommer de préférence les vins valaisans. Dans une belle envolée, M. Thomas termina en invitant ses collègues à faire de leurs établissements des centres de réunion d'activité sociale où le maître de céans, soit le cafetier, émettrait son opinion dans le sens de l'ordre social et pour l'intérêt du pays.

M. le Dr Zurbriggen, chimiste cantonal, à son tour, vint apporter sa sympathique voix à la série des discours, parlant du contrôle nécessaire des vins et des difficultés inhérentes à son service. Il souligna la progression constante dans la bonne tenue de nos cafés et eut un mot flatteur à l'égard des maîtresses de maison qui contribuent, pour leur large part, à rendre un établissement plus coquet et partant plus accueillant.

M. R. Kluser fit allusion aux difficultés encourues au début de la société il y a 25 ou 30 ans, alors que le groupement n'était qu'à l'embryon et ne comprenait qu'une dizaine de sociétaires seulement. Aujourd'hui la corporation voit le chiffre de 400 membres dépassé, et si tous les cafetiers valaisans voulaient manifester sur la Planta... — ceci à l'adresse des deux conseillers d'Etat présents ?

M. Wegener, au nom des fournisseurs des cafetiers, parla des excellentes relations existant entre ces deux groupements, assurant que les fournisseurs auront toujours à cœur de maintenir au mieux cette bonne entente.

M. le conseiller d'Etat Pitteloud, qui n'est pas venu dans l'intention de faire un discours, assure à son tour la corporation des bonnes dispositions de son département. Il parla du rôle difficile de la police. Il estime indispensable la limitation du nombre des cafés, au point de vue moral notamment. Faisant allusion à la liberté de commerce, il l'estime néfaste pour les épiciers, par exemple. Les boutiques d'épiciers se sont tellement multipliées qu'elles se sont fait du tort entre elles et ont dû demander l'aide à la Confédération ; les nouvelles ont contribué à démolir les anciennes.

La partie oratoire est close par des remerciements chaleureux que M. Crettaz adressa à M. Kluser chez qui, dit-il, « on est toujours très bien soigné », à son personnel, à la Presse, etc., à ces aimables dames qui ont été aujourd'hui l'objet de tant d'attentions...

Et il est environ 16 heures lorsque nous quittons cette table hospitalière de l'Hôtel Kluser pour répondre à une aimable invitation de M. René Morand, directeur de la Maison Orsat.

La journée s'achève par cette visite mémorable des

Après le plébiscite

Que les gens qui dénoncent chaque jour la fin des valeurs spirituelles, la déchéance des choses de la pensée sous la vague submergente du matérialisme ; que les pessimistes qui font le procès de notre civilisation de masse vouée tout entière à la satisfaction d'appétits sans grandeur, méditent le résultat du plébiscite sarrois.

Ce résultat est la victoire de l'idéal le plus élevé du sentiment, le plus pur — le patriotisme — en lutte contre l'intérêt le plus évident et la menace la plus certaine.

L'intérêt le plus évident ?

Il n'est pas exagéré de dire que la Sarre, du fait de son retour à l'Allemagne, perdra au moins 50 % de son importance économique. Grâce au régime octroyé par le Traité de Versailles, la Sarre était une des régions économiques du monde la plus favorisée à notre époque où la politique douanière de tous les pays s'efforce de dresser d'insurmontables barrières. Jouissant de la franchise douanière du côté français et d'avantages appréciables du côté allemand, la Sarre importait et exportait avec activité. Cette douce euphorie a vécu et les charbons sarrois, principale richesse du pays, vont se heurter sur les marchés extérieurs, et notamment en France, à une concurrence que leur qualité inférieure rendra certainement mortelle. La Sarre va vivre désormais la vie économique artificielle du IIIe Reich, elle alimentera les camps de travailleurs de ses chômeurs ; elle connaîtra la rude fiscalité imposée par les nazis : un document publié par le « Front unique » a révélé que les salaires seraient immédiatement « mis au pas », c'est-à-dire diminués.

Malgré cela, les Sarrois ont voté pour leur retour à la Mère-Patrie.

La menace la plus certaine ?

Les Sarrois appartenaient à la communauté des hommes libres, nantis de la plus grande richesse qui soit pour l'esprit humain : la liberté. Ils pouvaient penser, écrire, parler, agir. Leur vie était humaine. Désormais la Sarre subira la dictature spirituelle d'un régime qui a élevé la liberté de pensée au rang d'un crime de lèse-majesté.

Le seul droit qui restera aux Sarrois est celui de crier en bande : Heil Hitler ! » et de s'enthousiasmer sur commande.

Malgré cet intérêt le plus évident, malgré cette menace la plus certaine, les Sarrois ont voté pour le retour à la Mère-Patrie.

C'est qu'ils ont estimé avec Lacordaire que « l'homme, sans la patrie, est un point perdu dans les hasards du temps et de l'espace »...

La cause est donc jugée, et jugée de telle sorte, il faut le reconnaître, que la solution définitive du problème sarrois en est grandement simplifiée et facilitée.

Berlin doit remercier les Sarrois : il devrait aussi remercier la S. d. N. et la France.

En prenant sur elle la responsabilité de l'ordre et la liberté de vote, la S. d. N. a évité à l'Allemagne le coup de force qu'elle méditait inconsciemment et qui lui aurait valu de nouveaux déboires sur le terrain diplomatique, et qui sait, peut-être, militaire.

De son côté, la France, en se gardant de transformer la Sarre en une Alsace-Lorraine d'après 1871, et cela malgré les intérêts considérables qu'elle y avait engagés, a donné à l'Allemagne une nouvelle leçon de sagesse diplomatique... et de respect de la signature.

Elle a donc le droit d'espérer que l'Allemagne lui en saura gré.

C. D. P.

Catacombes de la Maison Orsat

Nous ne nous étendrons pas longuement sur ces heures délicieuses ; les cafetiers qui y ont participé savent à quoi s'en tenir ; quant aux tierces personnes qui liront ce modeste compte rendu, elles pourraient jalouser les privilégiés qui ont été conviés à cette agréable visite si nous leur rappelions toutes les délicatesses dont nous y avons été gratifiés.

Disons seulement que de vraiment très généreux échantillons, sous la direction de M. Morand, nous comblèrent des faveurs enfouies dans ce sous-sol réputé.

Un merci chaleureux à M. Morand ainsi qu'à tous les organisateurs de cette fête corporative, nous citons MM. les membres du Comité de la Société des Cafetiers pour son aimable invitation, MM. Kluser, Marty, Disières, etc.

Et la dislocation se fit fort tard dans la soirée, chaque cafetier devant songer à la reprise de sa besogne quotidienne très astreignante qui l'attendait le lendemain déjà. De nos jours, on veut trop méconnaître les difficultés de la situation de cette catégorie de travailleurs que sont les cafetiers-restaurateurs qu'on classe comme des privilégiés, alors qu'autant et même plus que chaque classe d'autres contribuables ils doivent supporter les durs effets de la crise.

En les remerciant de la part du journal « Le Rhône » pour la compagnie si agréable qu'il nous a été donné de bénéficier au cours de cette journée, nous nous associons aux vœux qui ont été formulés pour la prospérité de ce très méritant groupement.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ VALAISANNE DES CAFETIERS AYANT OBTENU LE DIPLOME DE MEMBRE HONORAIRE

BRIGUE : Mme Vve Maurice Heinzen ; MM. Edouard König ; Guntern Frères.
CHARRAT : Mme Vve Jules Tornay (Hôt. de la Gare).
CHIPPIS : M. Oscar Zufferey (Café-Rest. National).
COLLONBEY : Mme Vve Anais Donnet.
COLLONGES : Mme Vve Emile Mottier.
EVIONNAZ : M. Maurice Cottentin.
MARTIGNY : MM. Charles Fröhlich (Café-Rest. du Grand Quai, à la gare) ; Camille Disières, Café Industriel, en ville).
MONTHEY : MM. A. Gaillard-Delaloye (Hôtel de la Gare) ; Alfred Richard ; Henri Contat ; Joseph Bigex ; René Boissard ; Henri Dubosson ; Mme Vve

Léon Walker (Café-Rest. du Midi) ; Mme Vve Louis Barlatay (Café-Rest. de la Promenade).

NATERS : M. César Eggel.

ST-MAURICE : M. Henri Chevalley.

SALQUENEN : M. Félix Cina.

SAXON : M. Joseph Bruchez (Hôtel Suisse).

SIERRE : M. Joseph Arnold ; MM. Othmar de Chastonay (Café-Rest. du Simplon) ; Cyrille Martinelli (Café-Rest. Helvetia) ; Arthur Martin (Café-Rest. du Val d'Anniviers) ; Alois Heim (Café-Rest. des Alpes) ; Henri Zwissig ; Tavernier.

SION : Mme Gioira-Lattion (Hôtel du Cerf) ; MM. Auguste Couturier (Café-Rest. Valéria) ; Albert Frossard (Café-Rest. Messerli).

TROISTORRENTS : MM. Fridolin Eceur ; Alexis Barman.

UVRIER : M. Joseph Gattlen.

VERNAYAZ : MM. César Fournier (Buffet de la Gare) ; Léon Keel (Hôtel du Simplon) ; Charles Décaillot (Café-Rest. du Chemin de Fer) ; Famille Bochatay, Vernayaz.

VIEGE : MM. Louis Providoli ; Guillaume Pfefferle ; Joseph Zurbriggen ; Ludwig Fux.

L'Italie extradite l'assassin de la plus belle fille du Michigan

Le capitaine de gendarmerie yougoslave Ivan Podarsy, arrêté le 15 juin dernier à Vienne, a été amené à Gènes, d'où il sera embarqué sur le « Président Polt ».

Son arrestation avait eu lieu sur la requête des autorités américaines. Ivan Podarsy est accusé d'avoir assassiné l'avocate Agnès Tutverson, ex-secrétaire de l'ancien ambassadeur des Etats-Unis à Paris, M. Herrick, et qui avait remporté le titre de « la plus belle fille du Michigan ».

En 1913, Podarsy épousait Agnès Tutverson, louait deux places sur l'Olympic pour se rendre en Europe, mais se serait présenté seul à bord avec de grandes mallettes. A Southampton, il aurait été reçu par une certaine Suzanne Ferrant, d'origine française, qu'il avait épousée jadis. Par la suite, il se serait établi à Vienne dans une villa luxueuse.

La police américaine, alertée par la disparition d'Agnès Tutverson, soupçonna Podarsy de l'avoir assassinée et d'avoir jeté à la mer, au cours de la traversée, le corps de sa victime enfermé dans une malle.

Qu'est-ce que le Japon ?

C'est à cette question, que le parfait connaisseur des choses du Japon qu'est le célèbre romancier Claude Farrère, a bien voulu répondre au cours de la brillante conférence qu'il a donnée mardi soir à Berne, sous les auspices de l'Association romande. En effet, en parlant du Japon ancien et moderne, l'auteur de « La Bataille » qu'illustra un film fameux, a réussi à évoquer en une causerie étincelante où l'érudition ne le cédait en rien à une verve enjouée et charmante, toute l'histoire de ce grand pays dont le développement prodigieux pose au monde de redoutables inconnues.

Marin de race, et par conséquent grand voyageur devant l'Eternel, Claude Farrère a parcouru le Japon et les pays d'Extrême-Orient en tous sens. Il conteste formellement que l'Empire nippon puisse être assimilé, même à son origine, à une peuplade asiatique. Civilisé bien avant l'Européen, le Japonais ajoute à ses qualités de travail et d'intrépidité bien connues une merveilleuse faculté d'adaptation. Et cela explique bien des choses. On comprend mieux alors comment ce peuple, en un laps de temps extrêmement court, a réussi à se transformer du tout au tout. Cet essor prodigieux a quelque chose de surnaturel. Un pays capable d'une chose pareille n'a certes pas encore dit son dernier mot sur l'échiquier mondial. On aurait grandement tort de l'oublier. Ceci s'adresse tout particulièrement aux diplomates que M. Claude Farrère, homme d'action, n'a pas l'air de porter beaucoup sur son cœur. La diplomatie se révélant impuissante, c'est aux peuples eux-mêmes qu'il convient de faire appel, afin de les renseigner aussi exactement que possible. C'est à cette croisade que l'éminent écrivain français, grand ami et admirateur du Japon — il ne s'en cache pas — mais non moins grand ami de la Paix, s'est voué avec une intelligence et une énergie auxquelles il convient de rendre hommage.

L'ignorance a engendré de tous temps des conflits qui auraient pu être évités. Renseignés et éclairés sur une question capitale pour l'avenir du monde — le Japon n'est-il pas, à l'heure actuelle, une des nations les plus fortes de la planète ? — les peuples intéressés, plus particulièrement les Etats-Unis d'Amérique et l'Australie, sauront-ils comprendre les exigences de la situation avec la largesse de vue nécessaire ? Pays à très forte natalité, doué d'une mentalité de vainqueur, l'Empire du Soleil levant est une force avec laquelle il faut compter... et même largement compter ! Souhaitons avec M. Claude Farrère que les gouvernements qui ont le sort des peuples en leurs mains ne l'oublient jamais. J.

Etat du personnel des C. F. F.

En décembre 1934, l'effectif du personnel d'exploitation des chemins de fer fédéraux a atteint, à raison de 29,818 agents, le niveau le plus bas enregistré depuis la nationalisation de la ligne du St-Gothard. Par rapport aux chiffres du mois de décembre 1933, la diminution est de 1005 unités, ou 3,26 %. Par l'effet des mesures de rationalisation et de l'électrification du réseau, l'effectif du personnel d'exploitation a baissé d'environ 25 % depuis 1920. L'administration est donc parvenue, en s'adaptant aux circonstances nouvelles, à économiser un agent sur quatre.

La récolte d'oranges en Palestine

Pour l'exercice 1934-35, cette récolte est estimée à 6 millions de caisses. On prévoit une augmentation rapide de la production de 12 à 14 millions de caisses dans les prochaines années si l'on continue à placer des capitaux dans la culture d'oranges au rythme actuel. Ce développement rapide et la possibilité de réduire les prix causent beaucoup d'anxiété parce que les oranges représentent les quatre cinquièmes des exportations de la Palestine qui exporte près de 70 % vers un seul marché, la Grande-Bretagne. Le succès des plantations juives a, en outre, encouragé la population arabe à entreprendre la culture des oranges, et il est peu probable que cette population, dont le standard de vie est très inférieur à celui des juifs, consente à participer aux syndicats de vente qui présentent règlement le marché.

Conversion des dettes agricoles danoises

Le ministre de l'Intérieur a soumis au parlement danois un projet de loi relatif à la conversion des emprunts et à d'autres mesures en vue d'alléger la pression des dettes agricoles. Il est prêt à convertir toutes les obligations 4 1/2 % et 5 1/2 %, s'élevant à 2600 millions de couronnes, à 4 %, versant une prime raisonnable en guise de compensation. Des clauses spéciales sont nécessaires parce que le marché monétaire n'est pas encore prêt pour des opérations de conversion sur une grande échelle. Le ministre du Commerce sera autorisé à réduire l'intérêt sur les dépôts en banque, obligeant en même temps les banques à réduire leur intérêt sur les avances. On propose en outre de donner un certain allègement en matière d'intérêt à certaines classes de l'agriculture durant une période s'étendant jusqu'en 1938, et de créer un fond d'égalisation de l'intérêt, afin de régler les charges de l'intérêt agricole. D'autres clauses permettent l'octroi d'un moratoire. On obtiendra les fonds nécessaires pour l'application de ces mesures au moyen d'une taxe sur le dividende qui rapportera 7.2 millions de couronnes par an et en augmentant la taxe frappant les capitaux dépassant 30,000 couronnes, ce qui rapportera 8,7 millions de couronnes par an. Si d'autres ressources sont nécessaires, le ministre des Finances sera autorisé à augmenter l'impôt sur le revenu.

AU PHÉNIX
24, RUE DU PONT, 24
LAUSANNE
Vêtements confectionnés, bleu marine et brun, pure laine, gilet 2 rangs, pantalons larges **65.—**
Autres séries Fr. 75.— 85.— 110.—
Manteaux mi-saison depuis Fr. 25.—
A. PIGUET S. A.

LES SPORTS

LE SKI

La « Coupe de Verbier »

Une heureuse décision du Conseil communal

Le Conseil municipal de Bagnes a décidé de faire abattre plusieurs sapins dans la forêt entre le Mayentset et le Vacheret afin de faciliter la descente sur ce parcours. Les sportifs seront reconnaissants au Conseil de ce geste qui montre la sympathie agissante de la commune pour la grande famille des skieurs et skieuses.

Les personnes qui voudront remettre des prix sont informées que ceux-ci seront reçus avec reconnaissance par la Commission, soit MM. Willy Stalder et René Desfayes, à Martigny. Les commerçants ne seront pas sollicités.

Voici le programme de la Coupe de Verbier :

Jeudi 24 janvier

14 h. 00. Tirage au sort à l'Hôtel Kluser, à Martigny.

Samedi 26 janvier

De 18 à 20 h. Distribution des dossards à l'Hôtel de la Rosa-Blanche.

Dimanche 27 janvier

- 6 h. 30 et 9 h. Offices divins.
7 h. 45. Rassemblement des Seniors et des Vétérans à la Pension du Mont-Fort.
8 h. 00. Rassemblement des Dames et des Juniors à la Pension du Mont-Fort.
9 h. 30. Vacheret. Départ de la course de descente : 1. Juniors. 2. Dames.
10 h. 15. Col de Médran. Départ de la course de descente : 1. Seniors II. 2. Seniors I. 3. Vétérans.
13 h. 30. Slalom Dames.
14 h. 00. Slalom Messieurs : 1. Juniors. 2. Seniors I. 3. Seniors II. 4. Vétérans.
16 h. 30. Distribution des prix au Sport'Hôtel

Des cars sont prévus pour la montée à Médières samedi matin et l'après-midi, ainsi que dimanche matin.

Course alpine de fond de 7 km. à Verbier

Le challenge Romang donna l'occasion aux bons skieurs de la vallée de Bagnes de se distinguer dimanche. Le parcours comprenait la montée à la Croix du Cœur depuis Le Clou et ensuite la descente sur Mondzeu.

Voici les résultats :

- 1. Walpen Arthur, Bagnes 16' 43"
2. Michellod Marcel, Verbier 17' 07"
3. Deléglise Louis, Verbier 17' 45"
4. Felley René, Lourtier 17' 47"
5. Troillet Cyrille, Lourtier 17' 57"
6. Michellod Marius, Verbier 18' 06"
7. Michaud André, Verbier 18' 21"
8. Gabioud Fernand, Verbier 18' 29"
9. Stettler Ernest, Bagnes 18' 44"
10. Dumoulin Ernest, Bagnes 18' 50"
11. Felley Ernest, Lourtier 19' 36"
12. Michaud Maurice, Verbier, ex-aequo 19' 36"
13. Felley Paul, Verbier 20' 46"
14. Felley Aloys, Lourtier 21' 16"
15. Michellod Hilaire, Verbier 21' 44"
16. Rossain Louis, Bagnes 22' 22"
17. Maret Hubert, Lourtier 23' 54"
18. Felley René, Champsec 24' 57"

INTERCLUBS

- 1. Verbier I 52' 58"
2. Bagnes 53' 37"
3. Lourtier 54' 40"
4. Verbier II 58' 03"

Grâce à la parfaite visibilité que l'on a sur les Grands Plans et les Mayens, le spectacle de la descente en vitesse des concurrents fut, paraît-il, merveilleux.

Ajoutons que M. Walpen, ouvrier boulanger à Villette, est le détenteur du challenge du journal « Le Rhône » qui sera remis en compétition dimanche prochain pour la Coupe de Verbier. M. Marcel Michellod, professeur de ski, se ressentait de la fatigue due aux leçons journalières données depuis quelque temps, sans aucun répit. C'était un des favoris pour la 1re place.

Le concours de ski de Champex

Le concours organisé par le Ski-Club de Champex, samedi et dimanche, fut un succès pour les organisateurs et attira beaucoup de monde. A la fin des concours, un accident vint malheureusement attrister la gaie atmosphère de la journée. M. Jean Crettex, fils d'Onésime, employé de la Droguerie valaisanne à Martigny, a fait une malheureuse chute après le saut. Il reçut les premiers soins de M. le Dr Michellod qui le transporta dans son auto à l'Hôpital de Martigny. Crettex a été accidenté au pied droit. Lundi, la radiographie n'avait pu encore déterminer exactement l'accident à cause de l'enflure de la partie atteinte.

Chacun souhaite un complet rétablissement au sympathique jeune homme estimé de toute la population. Voici les résultats des concours :

Fond

- Seniors : 1. Crettex Nestor, Champex, 1 h. 10' 20"; 2. Albano Droz, Val Ferret, 1 h. 21' 51"; 3. Cretton Paul, Champex, 1 h. 22' 37"; 4. Davoli Marius, Ferret, 1 h. 24' 15"; 5. Vernay Marius, Ferret, 1 h. 25' 27"; 6. Felley André, Orsières, 1 h. 26' 10"; 7. Darbellay Candide, Orsières, 1 h. 28' 36"; 8. Thétaz Louis, Ferret, 1 h. 29' 17"; 9. Darbellay Adrien, Orsières, 1 h. 29' 46"; 10. Droz Henri, Ferret, 1 h. 30' 05"; 11. Tornay Jules, Orsières, 1 h. 31' 52"; 12. Tornay Clovis, Orsières, 1 h. 36' 08"; 13. Biselx André, Champex, 1 h. 38' 05"; 14. Biselx Ulysse, Champex, 1 h. 47' 10".
Vétérans : 1. Rausis Emile, Champex, 1 h. 32' 10"; 2. Tissières Paul, Champex, 1 h. 32' 35"; 3. Lovy Marius, Ferret, 1 h. 36' 07"; 4. Rausis Maurice, Champex.

- Juniors : 1. Crettex Georges, Champex, 1 h. 40"; 2. Thétaz Marcellin, Ferret, 1 h. 05' 08"; 3. Sarrasin Henri, Ferret, 1 h. 08' 22"; 4. Joris Edmond, Orsières, 1 h. 10' 17"; 5. Pellaud Georges, Orsières, 1 h. 12' 51"; 6. Pellouchoud Robert, Champex, 1 h. 23' 20".
Interclubs : 1. S. C. Champex, 5 h. 37' 42"; 2. S. C. Val Ferret, 5 h. 50' 50"; 3. S. C. Orsières, 5 h. 56' 24".

Descente

- 1. Pellouchoud Henri, Champex, 4' 57"; 2. Crettex Georges et Nestor, 5' 37"; 3. Darbellay Adrien, Orsières, 5' 40"; 4. Davoli Marius, Val Ferret, 5' 47"; 5. Cretton Paul, Champex, 5' 48"; 6. Droz Albano Ferret, 5' 49"; 7. Mayoraz Julien, Hérémence, 5' 50"; 8. Mayoraz Julien, Hérémence, 5' 50"; 9. Vernay Marius, Ferret, 5' 57"; 10. Sépey Louis,

- Hérémence, 5' 58"; 11. Rausis Emile, Champex, 6' 04"; 12. Darbellay Candide, Orsières, 6' 07"; 13. Pellaud Jean, Orsières, 6' 10"; 14. Thétaz Marcellin, Ferret, 6' 17"; 15. Tornay Louis, Orsières, 6' 18"; 16. Crettex Jean, Champex, 6' 20"; 17. Felley André, Orsières, 6' 29"; 18. Troillet Fernand, Orsières, 6' 39"; 19. Tornay Jules, Orsières, 6' 40"; 20. Rausis Joseph, Ferret, 6' 41"; 21. Biselx Ulysse, Champex, 6' 42"; 22. Giroud Jules, Martigny, 7' 07"; 23. Lovy Clovis, Champex, 7' 31"; 24. Darbellay Oscar, Martigny, 7' 36"; 25. Pillet Philibert, Martigny, 7' 39"; 26. Sarrasin Henri, Ferret, 7' 50"; 27. Métral Adrien, Martigny, 7' 57".

Slalom

- 1. Pellouchoud Henri, Champex, 1' 01"; 2. Sépey Louis, Hérémence, 1' 03"; 3. Crettex Georges, Champex, 1' 04"; 4. Mayoraz Julien, Hérémence, 1' 05"; 5. Crettex Nestor, Champex, et Zbinden, Sion, 1' 07"; 7. Pellouchoud Robert, Champex, 1' 12"; 8. Crettex Jean, Champex, 1' 16"; 9. Tornay Clovis, Orsières, 1' 19"; 10. Droz Albano, Ferret, 1' 21"; 11. Giroud Jules, Martigny, 1' 22"; 12. Pillet Philibert, Martigny, 1' 23"; 13. Darbellay Oscar, Martigny, 1' 29"; 14. Felley André, Orsières, 1' 41"; 14. Métral Adrien, Martigny, 1' 41".

Saut

- 1. Zbinden, Sion, 210 points; 2. Pellouchoud Henri, Champex, 207 points.

Le concours de Salvan

Voici les principaux résultats des concours de dimanche, à Salvan :

Interclubs

- 1. Finhaut-Trient; 2. Daviaz; 3. Martigny-Combe; 4. Vercorin (Réveil); 5. Salvan. — Juniors : 1. Finhaut-Trient; 2. Salvan.

Course de fond

- 1. Gay-Crosier Henri, Trient; 2. Gay-Crosier Léon, Trient; 3. Hugon Camille; 4. Gay-Crosier André, Trient; 5. Lugon-Moulin Léonice, Finhaut. — Juniors : 1. Gay-Crosier Sylvain, Trient; 2. Lugon-Moulin Gilbert, Finhaut; 3. Gay-Crosier Maurice, Trient; 4. Coquoz Elie, Salvan; 5. Lugon-Moulin Charles, Finhaut.

Course de vitesse

- 1. Goumand Hilaire, Finhaut; 2. Revaz Louis, Salvan; 3. Gay-Crosier Henri, Trient; 4. Coquoz Georges, Salvan; 5. Revaz Ernest, Salvan; 6. Hugon Camille, Trient.

Le challenge Gallay a été gagné pour la seconde fois par l'équipe Finhaut-Trient.

PROGRAMME DES

Manifestations sportives des Stations de Montana-Vermales et de Crans

SEMAINE DU 21 AU 27 JANVIER

Mercredi 23, à 14 h., à Crans : course de descente à ski pour dames (coupe Fémina). La gagnante aura la faculté de participer gratuitement aux finales qui auront lieu à Villars le 25 janvier.

Jeudi 24, à 10 h., à Crans : concours de luges.

à 14 h. 30, à Montana, sur la piste Montana-Blusche : course de luges pour indigènes.

à 15 h., sur la même piste : course pour MM. les Hôtes (funiculaire Blusche-Montana, 30 cts.).

Vendredi 25, à 10 h., à Crans : match de curling.

à 14 h., à Montana : gymkana sur la patinoire de l'Hôtel Bellevue.

Samedi 26, à 14 h. 30, sur la piste de Montana-Crans : Championnat de bob valaisan et de Crans.

Dimanche 27, à 10 h. : Finales du Championnat de bob valaisan et de Crans.

de 10 à 17 h., sur la patinoire de Honcoy, à Montana-Vermales : Tournoi annuel de hockey sur glace, challenge des Pensions. Prix des places : pour tout le jour fr. 1.50; pour l'après-midi fr. 1.—; enfants et militaires : demi-place.

FOOTBALL

La situation à ce jour :

Ligue nationale

Table with 5 columns: Team, J., G., N., P., Points. Lists teams like Servette, Lausanne, Lugano, Bâle, etc.

Première ligue

Table with 5 columns: Team, J., G., N., P., Points. Lists teams like Aarau, Granges, Olten, Fribourg, etc.

Deuxième ligue

Table with 5 columns: Team, J., G., N., P., Points. Lists teams like Sion, Sierre, Jonction, etc.

GYMNASTIQUE

Pour la défense nationale

Le Comité central de la Société fédérale de gymnastique et les présidents des associations cantonales affiliées à la S.F.G. se sont réunis dimanche dernier, à Olten, avec, à l'ordre du jour, le projet de défense nationale qui sera soumis au peuple prochainement.

Par 32 voix contre 2, la résolution suivante fut votée :

L'assemblée des présidents des associations cantonales affiliées à la S.F.G., après avoir pris connaissance d'un exposé du comité central et après une discussion approfondie, reconnaît que le projet

de défense nationale qui sera soumis au peuple les 23 et 24 février, est pour l'existence de la Confédération et partant, pour la Société fédérale de gymnastique, d'une importance capitale. Elle estime que vu le caractère hautement patriotique du projet et l'action menée en dehors du cadre des partis politiques, la S.F.G. ne saurait rester à l'écart. Elle recommande donc aux gymnastes d'appuyer chaudement le projet de défense nationale.

Les effectifs de l'Association valaisanne

Du tableau des effectifs de l'Association cantonale valaisanne de gymnastique, au 1er janvier 1935, il ressort que le nombre des groupements affiliés à l'association a passé de 25 en 1933 à 28 en 1934. Les trois nouvelles sections sont celles de Savièse : « Edelweiss » et de Salquenen : « Raspille » et « Stella ». Le nombre total des membres de l'association est de 1345 et celui des membres travailleurs de 609. A part ces 28 sections, l'association compte actuellement 15 classes de pupilles groupant quelque 400 élèves. A ces sections il reste à ajouter 7 sections de gymnastique féminine, de sorte que le nombre des groupements de gymnastique affiliés s'élève à cinquante.

MARCHE

Fédération suisse de marche

(Article retardé)

La Fédération suisse de marche (F.S.M.) a tenu dimanche 13 courant, dans les salons du Métropole Bel-Air, à Lausanne, son assemblée annuelle des délégués sous la présidence de M. Jean Linder, notre champion national de marche, président de la Fédération. M. Linder a été réélu président pour 1935 par acclamations. Voici la composition du comité. Président : Jean Linder, Zurich; vice-président : Emile Kurmann, Lausanne, élu dimanche en remplacement de Holzer; secrétaire (Suisse allemande) : Angelo Hansconrad, Zurich; secrétaire (Suisse romande) : Marcel Racherer, Reconvilliers; caissier : Jean Heinrichs; adjoint : Emile Antonio, Genève.

La F.S.M. compte actuellement 19 sections ou clubs comprenant un total d'environ 250 membres. Les épreuves de 1934 ont connu, comme on le sait, un succès éclatant. Celles prévues pour 1935 sont abondantes et nous en donnerons un aperçu dans un prochain numéro.

L'assemblée des délégués pour 1936 a été fixée à Zurich (Oerlikon) au fut fondée en 1926 la Fédération suisse de marche.

La réunion de dimanche à Lausanne, qui comportait un ordre du jour très chargé, avait commencé à 8 heures du matin pour se poursuivre durant tout l'après-midi. Elle fut interrompue à midi où nos marcheurs firent honneur à un excellent menu servi par l'établissement.

Toutes les vedettes suisses de la marche, notamment Frigerio, Jacot-Descombes, Grosjean, Carrupl de Chamoson vainqueur du Tour du Léman 1933, et Aebersold de Zurich, vainqueur de la même épreuve l'année dernière, etc., assistèrent à cette assemblée en qualité de délégués.

VALAIS

Course de la section Monte-Rosa

Une cinquantaine de membres ont pris part dimanche à la course annuelle des skieurs de la section, Monte-Rosa du C.A.S. Elle était organisée par le Groupe de Martigny. Le souper et la soirée familière eurent lieu au Sport'Hôtel, à Verbier.

La montée de la Combe de Médran par un magnifique soleil révéla aux clubistes ne connaissant pas encore le pays, les pistes superbes de l'endroit. Arrivés au pied du Mont Gelé, au-dessus du Lac des Veaux, les skieurs se restaurèrent rapidement, car malgré le soleil, le froid était assez vif.

La descente, dans une neige poudreuse et sur une longue piste sans obstacle jusqu'en dessous des mayens, enthousiasma tout le monde. On peut dire que cette descente est sans pareille à cette altitude et qu'il faut aller bien loin pour en trouver une semblable.

A la fin de l'après-midi déjà, les cars ramenèrent les Monte-Rosiens à Martigny. A l'Hôtel Kluser, une excellente « assiette valaisanne » fut offerte par le Groupe de Martigny. Chacun y fit honneur, car l'appétit était fort aiguisé, comme on peut le penser.

Les participants, qui venaient de tous les coins du canton, rentrèrent ensuite chez eux enchantés de la belle journée du 20 janvier et de son excellente organisation. Un participant.

L'initiative contre l'impôt sur les vins

On nous communique : Vendredi a eu lieu à Sion, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Troillet, une réunion du comité valaisan d'action pour l'initiative contre l'impôt sur les vins.

Ce comité groupe les représentants des producteurs, des négociants en vins, des cafetiers et de la Chambre de Commerce.

L'initiative sera déclanchée les derniers jours du mois et les listes devront rentrer pour le 15 février. Nous signalerons prochainement à nos lecteurs la façon dont l'action sera organisée. Dès aujourd'hui, nous attirons cependant l'attention de nos concitoyens sur l'importance de cette initiative et espérons que tous les Valaisans la signeront. Il faut que le Valais fasse bloc et que le chiffre des signatures que nous apporterons en impose et démontre bien l'union et la volonté de tout notre peuple pour la défense de la cause de notre vignoble.

Le froid

L'hiver n'avait jusqu'à maintenant pas fait trop ressentir ses effets. Le froid, ces jours-ci, va en s'accroissant. Ce matin, à 6 h., on enregistrerait -12 degrés aux gares de Sion et Chamoson, -10 à celle de Martigny. Hier, à Brigue, -18 degrés.

Leytron

Le prochain match de reines à cornes

On nous écrit : Selon une entente intervenue entre les Syndicats d'élevage de Chamoson, Riddes et Leytron, c'est à Leytron qu'échoit pour 1935 le tour d'organisation du prochain match de reines à cornes.

La manifestation aura lieu probablement le troisième dimanche d'avril.

Nous croyons conclure que le Syndicat de Leytron a vivement à cœur d'assurer la réussite de cette journée puisque certaines dispositions d'organisation seraient déjà prises. Ainsi on nous a soufflé à ce sujet que M. Louis Besse, le bien connu et dévoué voyageur des Caves coopératives (M. Besse, on le sait, est également reconnu comme un propriétaire de bétail de choix tout en étant un fervent amateur de reines), s'occupe aussi activement de recruter, en vue de ce match, des reines de tout premier ordre pro-

venant de diverses régions du canton. La sélection qui s'annonce ne peut donc que faire augurer du succès de la manifestation sur laquelle nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir en son temps.

Chamoson. — La soirée du « Masque ».

Nous n'avons pu malheureusement assister à l'intéressant spectacle théâtral que les acteurs réputés de Martigny ont donné dimanche soir dans la grande salle de la Société coopérative de Consommation, mais il nous revient de toutes parts que cette sympathique troupe s'est largement renouvelé le succès qu'elle s'était déjà acquis en décembre dernier au Casino « Etoile » de Martigny.

Le « Rhône » avait, à cette époque, donné son avis sur l'interprétation des différents rôles d'« Amour, quand tu nous tiens ». Nous n'y reviendrons donc pas aujourd'hui, vu que nous ne saurions y apporter de nouveaux commentaires, mais nous tenons ici à remercier vivement, au nom du public chamosard, ces aimables acteurs, MM. J. Broccard, V. Dupuis, E. Moret, A. Giroud, M. Treille, A. Zenhauser, M. Guex, ainsi que ces gracieuses actrices-Mlles Marguerite Haenni, Simone Grandmoulin, Gaby Michellod et Anny Guex pour les heures si agréables passées dimanche soir.

Nos remerciements aussi à la Direction du « Masque » et un mot à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette soirée.

Pénible accident

Un pénible accident est survenu dimanche soir à Chamoson. Les époux Ad. Carruzzo s'étaient rendus à la soirée du « Masque ». En rentrant, ils eurent la douloureuse surprise de trouver leur bébé d'un an inanimé. Il avait dû s'enrouler sous le duvet, ce qui provoqua l'étouffement.

M. Ribordy, docteur à Riddes, mandé en toute hâte, s'efforça, mais en vain, de ranimer le malheureux enfant.

Cet accident est vraiment dû à la fatalité, puisque la mère, ainsi qu'une voisine qui loge dans la même maison, étaient venues écouter si l'enfant pleurerait et qu'elles n'ont rien entendu.

Charrat. — Noces de diamant.

Si rares déjà sont les époux qui ont le privilège de pouvoir fêter leurs noces d'or (50 ans de mariage), d'autant plus rares encore sont les foyers qui atteignent le cap de soixante ans de liens communs. De tels cas ne sont certainement pas nombreux.

C'est pourquoi il nous est d'autant plus réjouissant aujourd'hui d'annoncer que M. et Mme Albert Sauthier, à Charrat, ont pris place depuis le 14 janvier dernier au tableau des ayants droit aux noces de diamant. Il y a eu en effet exactement 60 ans le 14 que M. et Mme Sauthier se sont mariés. Ajoutons aussi que ces deux vieillards auront chacun, ce printemps, leurs 82 ans sonnés. M. Sauthier étant né le 4 mars 1853 et son épouse le 27 avril de la même année. Tous deux sont en excellente santé. M. Sauthier est l'ancien président bien connu de la commune de Charrat et le père de MM. Auguste et Alfred Sauthier à Martigny-Ville et de Mme Hänni chef de gare.

Le « Rhône » adresse aux deux vénérables jubilaires ses vœux chaleureux de bonne santé et conservation.

Nous croyons savoir qu'une petite fête de famille est réservée à l'approche des beaux jours afin de marquer d'une façon plus tangible cet heureux et rare événement.

Sion

Nécrologie

A Sion est décédée, à l'âge de 67 ans, Mme Anna de Lavallaz, épouse de M. Henri de Lavallaz, avocat et rapporteur au tribunal du district de Sion.

La vénérable défunte était la fille de feu le conseiller d'Etat Maurice de la Pierre et la sœur de Mmes Maurice de Werra et Dr Maurice Ducrey.

Elle avait élevé une famille de sept enfants. Que son époux et tous les proches que cette disparition jette dans la douleur, reçoivent ici nos condoléances sincères.

Sion vient aussi de perdre un de ses doyens en la personne de M. Gaspard Zimmermann, décédé à l'âge de 88 ans. Le défunt, originaire du canton de Lucerne, s'était établi tout jeune à Sion où il avait été plusieurs années agent de police.

Notre sympathie à la famille en deuil.

La conférence de MM. Etter et Vallotton

Ces deux personnalités fédérales ont donné chacun, dimanche, dans la grande salle du théâtre de Sion, leur conférence relative à la votation du 24 février sur la prolongation des écoles de recrues.

Leurs brillants exposés ont été couverts d'applaudissements.

Voici l'ordre du jour, présenté par M. le conseiller d'Etat Escher, et qui a été voté ensuite de cette assemblée :

« Huit cents citoyens valaisans, réunis le 20 janvier 1935, à Sion, après avoir entendu M. le conseiller fédéral Etter et M. le conseiller national Vallotton, envoient à M. Minger, président de la Conféd-

Advertisement for Moutarde Thommy. Includes text: 'Moutarde Thommy', 'Tous les gens de goût ont accueilli avec joie le tube de moutarde Thommy...', 'La moutarde Thommy "en tubes" - incomparable!', 'Un festin pour le palais!'.

ration, leur salut patriotique, lui expriment leur attachement à la cause de la défense nationale et décident à l'unanimité de soutenir la loi sur la nouvelle organisation militaire qui sera votée les 23 et 24 février.

En l'honneur de M. Couchepin président du Tribunal fédéral

La Colonie valaisanne de Lausanne, présidée par M. Elie Roux, a rendu un hommage particulier à M. Couchepin, président du Tribunal fédéral, à l'occasion de la fête annuelle de la Colonie qui s'est tenue samedi.

Un banquet fut servi à l'Hôtel Eden, où l'on entendit des discours bien sentis de MM. Escher, président du Conseil d'Etat du Valais, Troillet, Roux, Jules Couchepin, président de Martigny-Bourg, etc.

Le président du Tribunal fédéral remercia en termes émus et formula tous ses vœux pour la prospérité de la Colonie valaisanne de Lausanne et de notre cher canton voisin.

Vernayaz. - Aux sansfilistes de la région. Groupement de Vernayaz, Vallée du Trient et Outre-Rhône

On nous écrit :

Le 7 décembre 1934, sous les auspices de M. Amezdroz, une assemblée générale fut convoquée à Sion pour reconstituer la Section valaisanne des sansfilistes. M. Amezdroz fut élu président cantonal. Quelques jours plus tard, à Vernayaz, un comité provisoire décida la formation d'un groupement réunissant tous les sansfilistes de la région et convoqua à cet effet une assemblée constitutive le 23 décembre 1934 à l'Hôtel Victoria au cours de laquelle elle nomma son comité définitif et où tous les renseignements nécessaires furent fournis par notre président cantonal qui avait bien voulu répondre à notre appel. Ce groupement dépend de la Société valaisanne de radiodiffusion qui fait elle-même partie de la Société romande de radiodiffusion. La cotisation annuelle est de trois francs. Le groupement a pour but la défense des intérêts de ses membres, soit la recherche et l'élimination des parasites, l'amélioration des programmes, etc. Son comité est composé de 5 membres. A part celui-ci il a été nommé une commission technique composée de trois membres MM. Délez Charles, Andrey Robert, à Vernayaz, et Gross Oscar à Trétiën.

Chaque sansfiliste de la région recevra incessamment un bulletin d'adhésion qu'il voudra bien remplir et retourner au secrétaire, M. P. Jacquier, à Vernayaz. Toute la correspondance concernant le groupement est à adresser à M. Paul Hoch, président à Vernayaz, et les demandes pour la recherche des parasites au chef de la commission technique, M. Délez Charles, également à Vernayaz.

Sansfilistes ! dans votre intérêt et pour la défense de la Radio, unissez-vous. Le Comité.

Après l'assemblée des Cafetiers

Remons à César...

Nous devons rectifier que c'est M. Arnold, de Sierre, qui est intervenu lors de l'assemblée à l'Hôtel Terminus à propos de l'impôt sur les vins, et non M. Coquo, de Vernayaz.

Anémones de janvier

On a cueilli à Planzette sur Sierre, des anémones parfaitement épanouies. Ces fleurs se trouvaient sur le versant ensoleillé de la colline de Planzette après la disparition de la neige.

Un héritier pressé

Nous avons relaté il y a quelque temps, l'enquête ouverte contre un ouvrier d'une usine de Monthey, accusé d'avoir voulu empoisonner sa femme à l'aide de cyanure de potassium, un poison qui ne pardonne pas.

L'enquête médico-légale portait sur l'analyse d'un vin de quinquina. On ne découvrit rien de suspect dans ce liquide, mais l'accusé, un homme fort jeune encore, nommé P., a avoué avoir tenté de faire avaler à sa conjointe du thé contenant le poison. L'épouse, qui avait quelque raison de se méfier d'un mari qui était loin de lui donner satisfaction, refusa de boire le thé. Elle échappa ainsi à une mort certaine.

L'affaire demeure encore assez trouble par divers côtés. Elle pourrait révéler des surprises. Comme la procédure est secrète en Valais, la justice reste muette.

Les mobiles de cette navrante tentative de crime paraissent être les suivants : P. avait fait l'employé, il y a quelque temps, d'une auto sur laquelle il devait encore cinq cents francs, somme qu'il ne pouvait payer. Comme il savait sa femme au bénéfice d'une police d'assurance de mille francs, le mari imagina de la faire périr.

Les aveux du coupable faciliteront sans aucun doute la tâche de la justice.

Fort heureusement, le couple n'avait pas d'enfants. On serait curieux de connaître comment un simple particulier a pu se procurer ainsi un poison aussi violent que le cyanure de potassium ? L'enquête ouverte fera la lumière là-dessus.

Nous apprenons que l'accusé, Georges P., né en 1903, Fribourgeois d'origine sauf erreur, avait été marié, en premières noces, avec la sœur de sa femme actuelle. Cette sœur mourut il n'y a pas très longtemps, d'une façon qui, aujourd'hui, n'est pas sans éveiller des soupçons. On raconte que Georges P. cherchait à faire la cour, au moment où il fut arrêté pour tentative d'empoisonnement, à la seconde sœur de sa femme.

La meilleure source d'une santé parfaite est un estomac sain

qui digère tous les aliments. Des nerfs surexcités sont les plus grands ennemis de l'estomac ; ils dérangent ses fonctions et bientôt tout l'organisme humain est malade. Préservez-vous par conséquent, prenez aux premiers indices de troubles le

Nervogastrol

de l'Abbé Heumann. Le Nervogastrol est absolument inoffensif et se prend sans répugnance aucune, même en cas d'usage prolongé. Le Nervogastrol est un produit spécial éprouvé scientifiquement, qui neutralise le surplus des acides provoquant les maux et évite le gonflement. Prix de la boîte de 120 pièces, fr. 6.-; petite boîte de 30 pièces, fr. 2.-.

Dans les pharmacies ou directement par la

Pharmacie du Lion, Ernest Jahn-Auberson Lenzbourg Demand. l'envoi grat. de notre prospectus S.

L'affaire, ainsi se compliquerait étrangement. Les trois filles dont le prévenu s'occupa ainsi ont, paraît-il, des parents fort riches. P. cherchait-il à « condenser » l'héritage entre ses mains ? C'est ce qu'on est en droit de se demander. (« Revue ».)

Monthey. - Etat civil.

Novembre et décembre

Naissances : Marclay Dominique Guy, d'Edouard, de Champéry ; Gollut Françoise-Elisabeth, de Marcel, de Massongex ; Besse Georgette-Marie, de Maurice, de Chamason ; Rithner Colette-Noëlie, de Francis, de Monthey ; Blanc Claude-Gustave, de Charles-Louis, de St-Maurice et Massongex ; Devanthey Jules-Henri, d'Henri, de Monthey ; Ciana Marie-Jeanne-Philomène, de Jean, Italie ; Fortis Marie-Sidonie, de Joseph-Marie, de Monthey.

Décès : Nebel Joseph, d'Alfred, 2 ans, de Aesch (B. C.) ; Germanier Angèle-Marie, 34 ans, de et à Vétroz ; Leslie John-William, St-Lawrence, 78 ans, de et à Londres ; Vannay Louis, 49 ans, de Vionnaz ; Tozzini Angélique, 66 ans, Italie ; Anthonios Adèle, 80 ans, de Mex ; Caillet-Bois, née Duc, Madeleine, 65 ans, de Val d'Illiez ; Clément Eloi, 67 ans, de et à Champéry ; Dayer, née Logean, Marie-Catherine, 41 ans, d'Hérémence, à Champéry ; Vannay Rémy, 60 ans, de et à Vionnaz ; Boissard, née Pasqueiraz, Isaline, 76 ans, de Monthey ; Devanthey Jules-Henri, 2 ans, d'Henri, de Monthey ; Andereggen Madeleine, 87 ans, de St-Luc ; Marclay Joseph, 75 ans, de Monthey ; Cardis, née Mottiez Louise, 81 ans, de Collombey.

Mariage : Stücker Joseph et Kautner Louise ; Sterren Paul et Gillioz Lucie.

En 1934, il y a eu à Monthey 88 naissances, 96 décès et 28 mariages.

MARTIGNY

Séance musicale de l'Association protestante

Les personnes qui ont assisté, samedi, au concert donné par Mlle Peter, pianiste, M. Meschini, flûtiste, M. Fauquez, hautboïste, et M. Godel, violoncelliste, ne regretteront pas leur soirée. Jeunes et pleins d'ardeur, en possession d'une technique très fouillée, ces quatre artistes nous ont enchantés par des productions nuancées avec un goût très sûr et témoignant de la plus parfaite discipline.

Nous avons particulièrement aimé le trio en mineur de Telemann qui ouvrait la séance. M. Godel, violoncelliste, se produisit ensuite dans « Trois lances françaises » de Marain-Marais et y montra l'esprit, de la délicatesse, un son très pur. Or çut aussi le plus grand plaisir à entendre l'excellent flûtiste, M. Meschini, dans « Fantaisie » de Gaubert. « Sarabande et Allegro » pour hautbois, valut à M. Fauquez une chaude ovation. Ce n'est que justice. Notre jeune compatriote n'a pas déçu les espoirs fondés sur lui. Samedi soir, nous nous sommes trouvés en présence d'un hautboïste de belle école au triple point de vue du style, de la technique et du son. Le concert se terminait par « Pastorale », un œuvre gracieuse de Wekerlin que le public redemanda.

Nous n'avons rien dit encore de la pianiste. Les accompagnements de Mlle Peter furent d'un très précieux appoint pour ses partenaires. Seule, elle jouait dans un esprit très poétique, avec émotion et tout le prestige d'une claire technique. « Prélude » « Sarabande » et « Toccata » de Debussy. Cette suite du Maître français semble bien avoir marqué le point culminant de la soirée.

Le succès des artistes genevois fut complet. La salle leur manifesta son contentement par des applaudissements et des rappels enthousiastes. Remerciements-les encore une fois d'avoir su nous charmer de si agréable façon.

Le même concert a été donné à Sion avec un égal succès.

Séance récréative des élèves de l'externat Ste-J. Antide

(Art. ret.) - Les élèves de l'Externat Ste-J. Antide ont remporté un nouveau succès, dimanche, en soirée, à l'Hôtel de Ville.

Le premier numéro était réservé aux préférés du Christ, qui ont chanté et mimé une pièce pleine de grâce naïve et charmante. Puis apparut sur la scène une bel Enfant-Jésus, au doux sourire, dans la crèche. Les personnages fabuleux des Contes, que, tout petits, nous écoutions en frémissant, n'effrayèrent plus les enfants qui ont assisté à cette pièce, puisque l'Ogre, et jusqu'au cruel Barbe-Bleue, sont venus se convertir à Bethléem. La Sainte-Vierge, fidèle interprète de son divin Fils, a donné à chacun des avis appropriés. Cette scène est vraiment charmante dans sa simplicité.

Le morceau de résistance, « FABIOLA », ou « Le sang qui prie », de A. Brunaud, interprété avec art a produit une profonde impression. On y voit l'orgueil de la race romaine, pleine de mépris pour le peuple et les esclaves, plier enfin devant la doctrine du Christ, prêchant l'égalité des humains dans une parfaite charité.

L'apothéose finale, merveilleusement éclairée, fut féérique. Toutes les jeunes artistes - et particulièrement Mlles Lovy et Troillet, institutrices à l'Externat, qui ont aimablement prêté leur concours - sont à féliciter. Pureté de diction, harmonie des vers, naturel des attitudes, aisance des mouvements, tout ce qui constitue la technique d'une bonne production s'y trouvait. Le régal fut aussi délicieux tant pour l'œil que pour l'oreille, l'esprit et le cœur. De très beaux costumes, élégamment portés, aux couleurs chatoyantes, disposés avec un art irréprochable, produisaient un effet enchanteur qui, pour sûr, embellira longtemps encore les rêves suaves des petits enfants.

Mme Marcel Moulin, à qui les charges de la maternité ont laissé une voix toute fraîche et jeune, a ravi l'auditoire dans des productions délicates, qui ont agréablement les entractes.

Un mot sur le délicieux duettino « Fauvette et Rossignol ». Si les deux oiseaux de ce nom avaient entendu ce chant, il est à présumer qu'ils eussent été jaloux. Les deux cantatrices, au timbre suave et sonore, nous ont démontré une fois de plus cet adage : que la voix humaine bien menée est le plus bel instrument de musique que l'on connaisse.

En résumé, séance récréative et instructive. Très certainement comme celles-là sont très profitables au développement intellectuel des actrices, et sont les bienvenues du public.

Félicitations aux Rév. Sœurs, dont la fine culture et le zèle infatigable, ont réussi, comme toujours, à obtenir d'élèves si jeunes, des résultats artistiques

Café-Restaurant Vaudois MARTIGNY - GARE REPAS à partir de 2 fr. - Aussi spécialités ! Chambres P. BONGARD, chef de cuisine

remarquables. Les parents peuvent être enchantés : l'éducation de leurs enfants se trouve en bonnes mains. Un spectateur ravi.

(Réd.) - Les représentations de dimanche 20 crt, furent l'objet d'un succès identique à celui si bien relaté par la correspondance ci-dessus, dont nous remercions l'auteur. Nos remerciements et compliments aussi à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces si gentilles productions.

Les dégâts des fumées d'usine

Jeudi soir, environ 150 paysans étaient réunis dans la grande salle de Martigny-Bourg au sujet de l'irritante question des dégâts causés aux arbres fruitiers par les émanations des usines.

M. Leryen, président du Syndicat des producteurs de fruits, dirigeait les débats. Il fit l'historique de la question et dit notamment que les deux usines ne contestent pas les dommages mais se rejettent mutuellement la faute l'une sur l'autre. Actuellement, les intéressés ont reçu le 50 % des indemnités dues pour 1930 et 1931 et plus rien dès cette date. Il a été proposé aux usines de verser chacune la moitié des indemnités jusqu'au moment où les tribunaux auront tranché la question. Elles s'y sont refusées.

MM. Couchepin, avocat, Mathey, président de Martigny-Combe, Gross, avocat de l'Usine d'aluminium, Victor Piota, Emile Darbellay, Paul Rouiller prirent la parole.

Le Conseil d'Etat avait ordonné la fermeture de l'usine de magnésium, mais la décision fut, après expertise, cassée par le Tribunal fédéral.

Il a été voté la résolution suivante, qui a été envoyée au Conseil fédéral et au Conseil d'Etat :

« L'assemblée des agriculteurs de Martigny, gravement lésés par les émanations des fumées des usines de Martigny-Bourg, assemblée qui groupe plus de 150 citoyens,

considérant qu'ils ne peuvent entrer en possession des indemnités dues et fixées par les experts pour les années 1930, 31, 32, 33 et 34,

considérant que ce retard est dû uniquement à une mauvaise volonté évidente et voulue de la part les usines qui ne veulent pas s'entendre pour le versement par moitié des indemnités dues, cette répartition provisoire pouvant être modifiée par une décision ultérieure des tribunaux,

considérant que les propriétaires lésés qui ont manifesté assez de patience jusqu'à présent ont le droit d'être payés dans le plus bref délai si l'on veut éviter des incidents très graves et très regrettables, demandent formellement aux pouvoirs publics l'imposer aux deux usines le versement immédiat des montants dus avec intérêts, à raison de 50 % par année, pour toutes les années jusqu'à 1934 ; à défaut de quoi, l'autorisation provisoire d'exploiter est supprimée sans autre à la S.A. pour la fabrication du magnésium et l'autorisation définitive accordée à l'Aluminium S.A. est transformée en autorisation provisoire pour une année. »

« L'Or », à l'« Etoile » un film gigantesque de l'U. F. A.

Tous ceux qui ont apprécié le fameux film « Métropolis » et l'année dernière « I.F.1 ne répond plus », attendront avec intérêt la projection du nouveau film U. F. A. : « L'OR », interprété par les vedettes mondiales, Pierre Blanchard, un des plus grands acteurs du théâtre, et Brigitte Helm, celle qui fut la troublante Antinea de l'Atlantide. D'autres acteurs connus complètent la distribution : Roger Karl, au jeu puissant, Rosine Derain, Piérade, etc.

Dans le calme de son laboratoire, le professeur Lefèvre et son aide Berthier sont sur le point de réussir une expérience décisive qui leur permettra de fabriquer de l'or, de percer le grand mystère de la transmutation des métaux. Mais une main criminelle a saboté les appareils et le professeur trouve la mort, tandis que son aide est grièvement blessé. Vous suivrez passionnément ce film, à la mise en scène extraordinairement belle.

EN SUISSE

Au XVI^{me} Comptoir suisse 1935 Le Salon des arts ménagers

A l'occasion de sa seizième manifestation annuelle, qui aura lieu du 7 au 22 septembre prochain à Lausanne, le Comptoir suisse organise, avec la collaboration du Cartel romand d'hygiène sociale et morale, un Salon des arts ménagers, dans le but de mettre en rapport le public des acheteurs d'une part et de l'autre, les fabricants-artisans, qui produisent les articles nécessaires à un logement moderne. Le Salon des arts ménagers aura une valeur essentielle pratique, en montrant aux visiteurs la façon la plus rationnelle d'installer et d'aménager un intérieur - citadin ou rural - à peu de frais et en tirant le plus grand parti possible des ressources disponibles.

L'intérêt de ce nouveau groupe au XVI^{me} Comptoir suisse, qui occupera en septembre prochain une des grandes halles de Beaulieu, sera rehaussé par une série de démonstrations pratiques quotidiennes, portant sur tout ce qui concerne le ménage : choix d'un trousseau (meubles et lingerie), rationalisation du travail ménager, utilisation du gaz, de l'électricité, des machines nouvelles, alimentation rationnelle, puériculture, etc.

Un concours organisé entre les maisons qui participeront au Salon permettra d'accorder une distinction aux stands les mieux présentés et aux aménagements qui répondront le plus complètement au but éminemment éducatif de cette manifestation.

Ce qui se passe à l'Etranger

Un drame à Gibraltar. - Un sujet britannique, M. Abudaram, résidant à Gibraltar, suivait en taxi la route de la Linea, lorsque la voiture heurta un enfant. M. Abudaram descendit de voiture pour le relever, mais tandis qu'il se penchait, il fut frappé d'un coup de couteau dans le dos par le frère du bambin. Il succomba peu après. Son meurtrier a été arrêté.

Eboulement meurtrier près de Naples. - A Callanissetta, le froid très violent a provoqué un éboulement de terrain qui a complètement recouvert la maison d'un chevrier. On a retiré des décombres les cadavres du chevrier et de ses deux fils.

Une femme exécutée outre-Rhin. - Une femme nommée Henny Meyer, âgée de 35 ans, coupable d'avoir empoisonné son mari, a été décapitée par le bourreau, dans la cour de la prison de Luneburg.

La chasse aux pirates de Chine. - La police fluviale a détruit, à l'estuaire du Yang-Tsé, quatre jonques de pirates. Huit de ceux-ci ont été capturés et cinquante ont été tués.

Tchécoslovaquie et U. R. S. S. - Les journaux de Prague publient des articles écrits par les journalistes tchécoslovaques qui viennent de faire un voyage collectif en Russie. Ceux-ci expriment en général leur satisfaction d'avoir pu contribuer à ce que la République des Soviets et la République tchécoslovaque se comprennent mieux et se rapprochent plus intimement. Ils rapportent l'accueil chaleureux qu'il leur a été fait, les déclarations que leur ont faites les officiels et soulignent les traits communs des deux pays. Le chef de la délégation tchécoslovaque, M. Hubert Ripka, déclare en substance dans les « Livode Noving », que, tout en restant fidèles à leur propre idéal politique, la Russie communiste et la Tchécoslovaquie démocratique, le pays du grand Lenine et celui du grand Masaryk ont tout à gagner à travailler ensemble dans le domaine économique et dans celui de la politique internationale. Leur idéal commun, c'est la paix.

Un film français à Turin. - La plus grande salle cinématographique de Turin vient de projeter en première le film « L'Agonie des Aigles », tiré du roman de Georges d'Espèrès.

Le spectacle a été l'occasion d'une très sympathique manifestation à l'égard de la France.

Une usine singulière fonctionnait à Prague avec un plein succès

D'ingénieurs faussaires y fabriquaient toutes sortes de parchemins et de diplômes que leur chef cédaient à de vaniteux clients, fêrus de titres universitaires ou nobiliaires

La police de Prague vient de mettre la main sur une dizaine de faussaires particulièrement ingénieux, et dont l'activité s'étendait dans les domaines les plus variés.

A côté d'une officine où l'on fabriquait pour 200 couronnes de faux passeports albanais à l'intention des réfugiés politiques, les faussaires avaient fondé une organisation fort habile pour exploiter le prestige surprenant dont jouissent, en Europe centrale, les grades et titres universitaires. Aidés dans leur travail de propagande et de racolage par un journal habilement maquillé et publié à cette seule intention, les faussaires attiraient à eux, en agissant plus particulièrement sur la vanité de leurs épouses, une foule de bons commerçants ou d'honnêtes fonctionnaires désireux de pouvoir orner leurs cartes de visite du titre prestigieux de docteur.

Au nom d'un prétentieux institut philotechnique Paris-Bruxelles, le chef de l'organisation, qui s'intitulait modestement « vice-président d'université, président de la commission d'examen pour les pays étrangers », proposait à ses clients toute une série de diplômes à leur choix et, après un simulacre d'examen, chacun se voyait gratifié d'un parchemin richement enluminé, couvert de cachets et de signatures. Pour 5000 couronnes, on devenait ingénieur, pour 10.000 docteur ès lettres et pour 15.000 docteur en droit. Toutes les sciences, toutes les spécialités étaient prévues, de la sociologie à la technique automobile, en passant par le journalisme et la représentation commerciale. Trois jours suffisaient aux formalités, examen compris.

Pour les personnes avides de se parer d'un titre diplomatique et disposant de capitaux plus importants, l'agence fournissait des titres de « conseillers techniques » et d'« agents consulaires des pays étrangers », sans parler des décorations aux titres ronflants et compliqués. Une autre section enfin vendait comptant des brevets de comte et de baron. L'agencement de cette dernière organisation était particulièrement habile puisque, tous les titres nobiliaires étant supprimés et interdits par la loi tchécoslovaque, les ducs des faussaires ne pouvaient porter plainte contre eux sans s'exposer eux-mêmes à des poursuites. Quant au directeur de ces multiples services, le « professeur docteur » Elsnér, qui se prétendait Hollandais et mandaté par une institution belge, il vivait dans un appartement somptueux où s'entassaient, paraît-il, les lettres de remerciements de ses victimes et où il avait déjà réussi plusieurs fois à déjouer les indiscrétions de la police.

Deux de ses collaborateurs, qui sont des émigrés allemands, seront refoulés dans leur pays d'origine.

Impôts

Pour tous renseignements concernant les déclarations d'impôts, bouclements de comptabilité, bilan, etc. adressez-vous à FIDUCIA, organisation et tenue de comptabilité à Martigny. - Tél. No. 61.333.

BLANCHISSERIE

J'ai le plaisir de vous annoncer que j'ouvrirai le 28 janvier un atelier de

BLANCHISSAGE - REPASSAGE

Par un travail prompt et soigné, à des prix les plus modérés, j'ai la certitude de satisfaire les plus exigeants. Service à domicile.

Mme G. Constantin-Giroud

Quartier de Plaisance MARTIGNY-VILLE.

LA CIGARETTE MARYLAND "Colonial" 60 Cts. les 20 pièces POUR LA SANTÉ ET LE PLAISIR

On cherche jeune fille de 17 à 18 ans pouvant coucher chez elle pour garder un enfant et aider au ménage. Entrée le 1er février. Demandez adresse au bureau du journal.

Contrairement au dicton..... la fortune ne vient pas en dormant, mais en prenant un billet de la

LOTÉRIE „PRO-SION“



GRANDE LOTÉRIE municipale „PRO-SION“ garantie par la Municipalité de Sion

Fr. 250.000.- en espèces
Lots de 10 et 20 fr. payables de suite

Premier lot **Fr. 100.000.-**

EN VENTE PARTOUT
PRIX DU BILLET **Fr. 5.-**

Bureau de la loterie:
Avenue de la Gare - Sion
Cpte de chèq. Ilc 1392 majoré de fr. -45

On demande à louer à proximité de la Place Centrale à Martigny

remise, hangar et dépôt pour atelier

S'adres. au bureau du journal

A louer pour le 1er juillet un

beau logement

de 4 chambres, 1er étage avec confort, jardin, chauffage central par appartement, terrasse couverte, 2 balcons.

S'adresser à O. HÄNNI, Martigny-Gare.

La Boucherie Chevaline de Martigny

confec'ionne les

SAUCISSES

aux particuliers à raison de **10 ct. le kg.** et fournit tout : boyaux, lard, épices.

Pourquoi

faire venir du dehors alors que vous pouvez choisir vous-même votre viande et assister au découpage à la

Boucherie chevaline Martigny Tél. 61.278

Pour vos **épluchages** de

Rasoirs, Ciseaux, Tondeuses, Couleaux, Sécheurs, Greffoirs, etc.

adressez-vous en toute confiance à la maison spécialisée

E. OPSINGER
coiffeur, Martigny-Bourg

Prix modérés. - Expédition par la poste.

Avis

LA BOUCHERIE

G. Marmillod
La Tour de Peilz

offre belle

GRAISSE

de bœuf fondue de première qualité à fr. 0.50 le kilo. Envois contre rembours.

A vendre trois jolis

porcs

de 6 tours au choix sur 5, ainsi qu'un **COQ** (Rhode-Island) pour élevage.

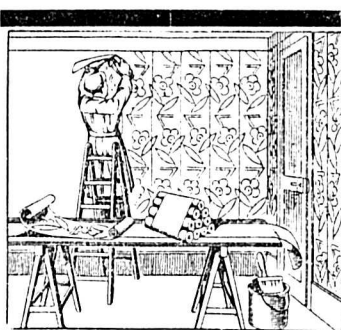
S'adresser à Mme Carron, Pré de foire, Martigny-Bourg.

Viande hachée

sans nerfs pour charcuterie à **Fr. 1.- le kg.**

Expédition soignée, demi port payé.

Boucherie Chevaline Martigny Tél. 61.278



Vente et Pose de tapisseries

Un travail propre et soigné à des conditions avantageuses est garanti par

Emile Moret
TAPISSIER . MARTIGNY

Marc CHAPPOT Ebénisterie-Manuserie Martigny-Ville Tél. 61.413

représentant des

Pompes funèbres Arnold, Morges

CERCUEILS simples et de luxe **COURONNES**

Maison valaisanne
Transports internationaux

Pour une reliure adressez-vous à **J. SUTER-SAVIOZ, SION - Planta**

„Lilla-Monthey“

Rouge: Goût valaisan
Bleu: Fin mélange Brésil

est dans les meilleurs cigares à 10 cts pièce

C'est un produit de Monthey

CAISSE D'ÉPARGNE

de la Féd. des Sociétés de S. M. du Valais

Fondée en 1876 **SAXON** Réserves fr. 481.000

Dépôts

4 1/4 % à terme ← 4 %

sur carnets 3 1/2 % avec garanties spéciales exigées par l'Etat.

Correspondants à Sierre, Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamossan, Riddes, Fully, Martigny, Sembracher, Orsières, Bagnes, Vollèges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vouvry.

Domestique

sachant traire est demandé. Entrée immédiate ou date à convenir.

S'adresser au journal qui transmettra.

Jeune fille

cherche place comme **bonne à tout faire** dans petit ménage soigné à Martigny ou environs

S'adresser au bureau du journal sous chiffre D. A. 206

Jeune fille

cherche place dans famille à Martigny.

S'adresser au journal sous chiffre D. A. 205.

Fromage

Tilsit gras (occasion), fr. 1.40 le kilo. Colis de 8 kilos, remboursement. — Mlle Le-spacher-Bosshard, Josefstrasse 22, Zürich 5.

A vendre un

fourneau-potager

à 4 trous, en parfait état, marchant à la perfection, 2 fours. - S'adresser à M. Ernest Favre, maison André Meunier, Martigny-Gare.

Coopérative de Consommation

LE BRASSUS (Vaud)
Charcuterie renommée

Saucissons pur porc, extra, le kg. fr. **4.20**
Idem, à l'ail, extra, **4.20**
Saucisse au foie le kg. fr. **2.50**
Fromage de montagne extra, le kg. fr. **2.60**

Envoi par poste, en rembours. **franco** de port et d'emballage. - Les commandes, pour lesquelles une carte suffit, sont exécutées par retour.

CAFETIERS

DEMANDEZ LE PLUS PRATIQUE

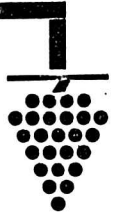


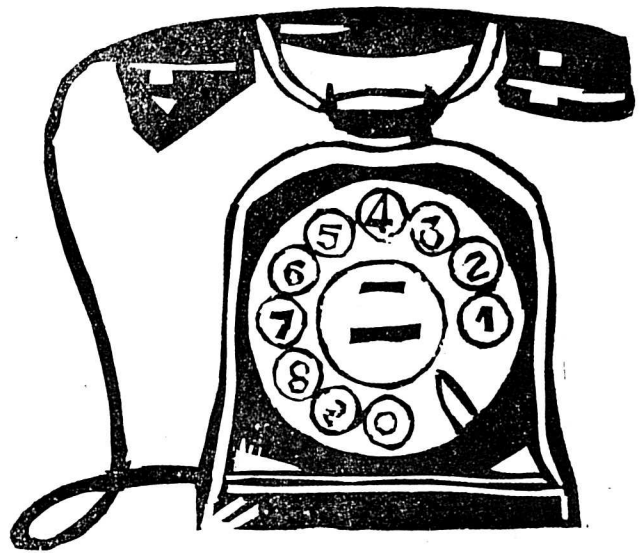
TABLEAU DES VINS

BEAUX DÉCORS PEINTS A LA MAIN

Imprimerie J. Pillet

MARTIGNY TÉL. 61.052

Formez LE NUMÉRO



61.052

POUR VOS BESOINS D'IMPRIMÉS, TÉLÉPHONEZ OU ADRESSEZ-VOUS DIRECTEMENT A L'IMPRIMERIE DU JOURNAL « LE RHONE », J. PILLET, MARTIGNY, MAISON VALAISANNE. TRAVAIL SOIGNÉ. DEVIS ET PRIX SANS ENGAGEMENT.

Timbres caoutchouc - Imprimerie Pillet, Martigny

Feuilleton du Journal « Le Rhône »

17

SUBLIME MENSONGE

par MADAME LESCOT

— Pourquoi ne m'avez-vous pas dit qu'elle est méchante, qu'elle ne vous aime pas ? Je ne veux plus la revoir jamais.

— Oh ! Lilas chérie ! Elle n'est pas méchante du tout. Elle a pour moi une si tendre affection ! Mais Lilas, frappant la terre de son petit pied :

— Elle est méchante et elle est menteuse.

Aucune conquête n'est plus difficile que la conquête d'un cœur d'enfant. L'habileté, les ruses, les combinaisons les plus savantes échouent devant son instinctive finesse. Pour être aimé, il faut aimer. L'homme peut se laisser prendre à la comédie de l'amour ; l'enfant, lui, n'en est pas dupe.

Donc Lilas ne fut pas dupe de la comédie que joua madame Martin, elle en ressentit l'effroi que cause le piège entrevu. Cette impression, d'abord mal définie, alla grandissant et, avec elle, le désir d'éloigner sa bonne Charlotte d'une femme que, dans son âme enfantine, elle assimilait aux ogresses des contes de fées.

Maintenant que la période de convalescence était terminée, que le docteur avait rendu la clef des champs, Lilas, chaque matin, accourait auprès de son père avec une requête.

— Nous irons en barque, papa, nous monterons sur le paquebot.

Pendant si longtemps, à travers les fenêtres de la villa comme à travers le soupirail d'un cachot, elle avait contemplé le joli lac bleu et vu avec tant d'envie glisser sur ce miroir tranquille les longues barques aux voiles blanches.

Le peintre accordait toutes les requêtes. Ces courses prenaient la journée entière ; mais malgré le plaisir de ces excursions, Lilas parfois demandait :

— Papa, quand partirons-nous pour Pontarlier ?

— Bientôt, ma mignonne, j'attends trois jours de brume et le soleil s'obstine à briller.

Il avait commencé un jour de brouillard une étude du lac, il tenait à retrouver cette même coloration grisâtre, cette même impression de pénétrante tristesse. L'étude lui paraissait très bonne, il eût regretté de ne point l'achever. Puis il était dans sa nature de remettre toutes choses au lendemain : les départs et les décisions.

En attendant la brume, le départ, la détermination de son père, Lilas recourait à d'autres moyens pour sauver sa gouvernante des maléfices de la méchante princesse. Quand aucune excursion ne devait les entraîner au loin, elle s'installait dans la chambre d'étude avec la tenue sérieuse d'une élève attentive. Assise à son pupitre, elle subissait sans murmure les dictées, les analyses, les récitation. Et quand la cloche du déjeuner sonnait, elle jetait à sa gouvernante un regard de triomphe :

— Je suis très sage, n'est-ce pas, mademoiselle ?

— Très sage, Lilas, très docile, disait la pauvre Lolotte avec un soupir, un peu désolée intérieurement de cette docilité et de cette sagesse qui venaient pour elle si mal à propos.

Le déjeuner terminé, Lolotte, pendant une heure, faisait à M. Duvernoy la lecture des différents journaux ; elle n'eût point manqué à ce devoir sacré, l'enfant pouvait être tranquille ; mais à peine la lecture achevée, Lilas accourait :

— Nous allons prendre le funiculaire, mademoiselle, nous monterons à Lausanne.

La promenade durait jusqu'au dîner du soir. Cette ville de Lausanne est si curieuse et d'aspect si varié ! D'abord, jetées un peu partout, au flanc de la colline, les villas somptueuses aux noms de fleurs, cachant leurs princières splendeurs derrière une avenue d'arbres superbes, et, comme des vierges pudiques ou des reines orgueilleuses, ne laissant apercevoir que la couronne crénelée de quelque tour ou la flèche altière d'un toit pointu. Puis, le long d'un large boulevard, d'autres villas provocantes comme des courtisanes, étalant complaisamment aux yeux des promeneurs, à travers des grilles coquettes, leur robe de crêpi multicolore. Puis le grand ravin de verdure qui coupe la ville en deux, jetant au milieu des luxueuses élégances, la note des rustiques cultures. Enfin le viaduc franchi, voici le vieux Lausanne avec ses rues étroites en montées à pic, ou en descentes vertigineuses, ses hautes maisons qui semblent enserrer le promeneur dans un infranchissable rempart ; mais les maisons s'écartent, l'une d'elles s'abaisse en une terrasse, en une plate-forme, le lac apparaît imprévu et c'est chaque fois la même impression de surprise admirative, chaque fois un plaisir intense comme si l'on avait craint de ne plus le revoir et comme si on ne se rappelait pas qu'il fût aussi beau.

Lilas ne se lassait point de courir dans ces rues tortueuses, dévalant les pentes rapides dans une

course joyeuse d'enfant, tandis que derrière elle la gouvernante s'essouffait à la suivre.

Un jour elles visitèrent la cathédrale avec ce sentiment d'intense curiosité et de vague effroi que les cultes étrangers inspirent, mais l'antique basilique reste profondément catholique avec ses hauts piliers, ses nefs profondes, l'obscurité de ses voûtes et surtout ce souffle des anciens âges que rien n'a pu banir du lieu saint.

Les deux femmes s'arrêtèrent à la place vide du bénitier, cherchant l'eau bénite et, d'un geste involontaire, firent le signe de la croix ; puis elles se dirigèrent vers les grands bancs de chêne pour s'agenouiller. De même que l'eau bénite, les prie-Dieu manquaient.

Elles se promènèrent à pas timides à travers l'église déserte.

L'enfant ne pouvait comprendre l'importance de cette grande dévotion religieuse, mais la nudité des murs l'impressionnait : plus de tableaux, plus de statues de saints avec des vases de fleurs à leurs pieds, plus de chapelles richement ornées, plus d'exvoto, de cierges jetant dans les ténèbres la note gaie des illuminations ; plus de blanche madone, tendant aux fidèles ses bras de miséricorde et d'amour. Seuls des hommes de pierre rigidement couchés sur des tombeaux dans des recoins sombres les regardaient de leurs yeux graves. Elles passaient devant eux assourdissant leurs pas.

Quand elles arrivèrent devant le sanctuaire, où se trouvaient seulement les tables de marbre des communions calvinistes, l'enfant dit très bas :

(A suivre.)